

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 137

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

Retiré avant publication.
